Référendum “Sauver le service civil !”
Non au durcissement de la loi sur le service civil

GSsA

NON au démantèlement du service civil

Référendum contre la modification du 26 septembre 2025 de loi fédérale sur le service civil (LSC).

Publiée dans la Feuille fédérale le 7 octobre 2025. Les citoyennes et les citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l’art. 141 de la Constitution fédérale et en conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la modification du 26 septembre 2025 de la loi fédérale sur le service civil (LSC) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et les électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d’une récolte de signatures effectuée à l'appui d’un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton :		**N° postal :**			**Commune politique :**		**Contrôle** (laisser en blanc)
N°	**Nom et Prénoms** (écrire de sa propre main)	**Date de naissance** jour	mois	année	**Adresse exacte** (rue et numéro)	**Signature manuscrite**	
1							
2							
3							
4							
5							

Expiration du délai référendaire: 15 janvier 2026

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.		**Sceau :**
Lieu :	**Signature manuscrite :**	
Date :	**Fonction officielle :**	

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, est à renvoyer aussi vite que possible à : **Junge Grüne Schweiz, Postfach, 3001 Bern.**
D’autres listes peuvent être commandées à l’adresse suivante : secretariat@jeunesverts.ch.

NON aux durcissements du service civil

NON aux fausses informations !

L’armée prétend qu’elle manque de personnel. C’est pourtant le contraire : l’armée a actuellement un effectif supérieur à ce que permet la loi sur l’armée et l’administration militaire.

NON aux restrictions absurdes et inefficaces !

La modification législative prévue introduit une série de réglementations abusives qui mettent les civilistes sous pression. Désormais, les personnes effectuant leur service civil seront tenues d’effectuer une mission chaque année, indépendamment de leur situation personnelle, de leurs études ou de leurs obligations familiales.

NON à l’attaque contre la liberté de conscience !

Les modifications législatives violent les droits fondamentaux inscrits dans la Constitution fédérale. Car le durcissement de la loi porterait atteinte au droit à la liberté de conscience en obligeant les personnes qui ne souhaitent pas accomplir leur service militaire pour des raisons de conscience, à s’en acquitter malgré tout, sous peine de sanctions.

NEIN zu den Verschärfungen des Zivildienstes

GAS/ECR/ICR
nicht frankieren
ne pas affranchir
non affrancare
10401167 8
000004

pro clima

Junge Grüne Schweiz
Postfach
3001 Bern

NON au démantèlement du service civil